

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 10 (1922)
Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

arrivât un malheur, qu'il fallait les faire passer par le pont de Tusy pour rejoindre un peu plus loin l'autre route allant à Bulle. C'est ce qu'ils firent. Arrivé à Fribourg, j'allai de suite le dire au lieutenant-colonel Abundy (des Grisons) qui commandait les troupes d'occupation alors chez nous. Il était à son bureau, à l'Hôtel de Ville ; j'ajoutai que, s'il envoyait encore des troupes ou en faisait revenir par cette route, il fallait leur donner l'ordre de passer, non par le pont suspendu de Corbières, mais par celui en pierre de Tusy. C'est ce qu'il fit noter immédiatement par son secrétaire. La guerre était finie depuis quelques mois, et je ne voulais pas que, par leur ignorance de l'état où était ce pont, il se fit de nouvelles victimes bien inutilement.

X. Neuhaus.

(A suivre.)

Bibliographie

L'Hôpital de Notre-Dame à Fribourg¹.

La plume compétente de M^{lle} Jeanne Niquille — qui publiait ici-même des lettres inédites² du Comte Michel de Gruyère, restées sans effet jadis auprès des gouvernements, mais dont le ton mi-sérieux, mi-plaisant nous paraît savoureux aujourd'hui — cette plume autorisée d'historienne a fait paraître dernièrement une fort intéressante étude sur l'hôpital des bourgeois de Fribourg.

Ce travail, très documenté, de 160 pages, nous donne l'histoire, depuis le XIII^{me} jusqu'au XVII^{me} siècle, de l'Hôpital de Notre-Dame, situé sur la Place des Ormeaux et auquel l'église de Notre-Dame servait de chapelle : de là son nom. Les plus petites villes, dès le Moyen âge, possédaient une ou plusieurs maisons hospitalières et Fribourg, au XIII^{me} siècle déjà, comptait trois et plus tard cinq de ces maisons de bienfaisance où l'on ne pourvoyait pas seulement au soin des malades, mais où l'on donnait un asile temporaire aux pèlerins, aux indigents, élevait les enfants trouvés et les orphelins, logeait et nourrissait les prébendaires, bref où l'on se chargeait de *l'assistance* dans toute l'acception large de ce mot.

¹ Jeanne Niquille, *L'Hôpital de Notre-Dame à Fribourg*. Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome XI, 2^{me} livraison.

² *Annales fribourgeoises*. Janvier-février 1922

M^{lle} Niquille remarque avec justesse : « On objectera peut-être que la cohabitation de personnes atteintes de maladies graves, de vieillards, de gens privés de la raison, d'orphelins et de vagabonds, devait nuire au bon fonctionnement de chaque service hospitalier. Cela est vrai, mais il ne faut pas oublier que le principe de la spécialisation, cher aux organisateurs modernes, était inconnu au moyen âge. La pensée des sept œuvres de miséricorde semble avoir hanté les constructeurs d'hôpitaux... » C'est ainsi que nous voyons au XIV^{me} siècle une seule chambre contenir tous les hospitalisés, mais au XVII^{me} siècle les malades sont séparés par sexe, les enfants ont un établissement à part dans la maison. Outre les pensionnaires aisés ou riches, il y avait toujours une douzaine de prébendaires logés et nourris à l'hôpital Notre-Dame. Les uns étaient indigents, les autres, possédant quelques biens, les donnaient à la maison hospitalière en y entrant ; les femmes prébendaires jouissaient d'une certaine autonomie puisqu'elles avaient le privilège de préparer elles-mêmes leurs aliments. Mais elles se montraient souvent d'humeur difficile, les *dormiaudes*, comme on les appelait (de *dormiau*, dortoir) !

L'Hôpital était géré, pour le Conseil des bourgeois, par un ou plusieurs bourgeois sous la désignation tantôt de recteurs, de maîtres, ou d'hospitaliers. Plus tard il y eut toujours un recteur en charge, marié, que sa femme secondait dans la direction de la maison. Un secrétaire s'occupait des comptes, des actes, des encaissements. Un personnel assez nombreux desservait l'hôpital qui, à l'instar de ce que nous voyons en Italie, en Suisse et en Allemagne, dès le Moyen-âge, était entièrement laïque. D'après l'étude de M^{lle} Niquille, la tâche de l'hospitalier nous paraît multiple et délicate et nous admirons le zèle d'un d'Illens, d'un Tioleta, d'un Pierre Mulet, d'un Munat, qui, après avoir exercé leurs fonctions avec conscience, firent encore en mourant de larges donations à l'hôpital.

Le dépouillement méthodique et intelligent des archives de l'Hôpital a fourni à notre auteur la matière d'un travail très vivant, agréable à lire et riche en données intéressantes. Mais sur bien des points les chroniques et les registres sont encore, à notre gré, trop avarés de détails ; ainsi, il n'est guère fait mention des traitements des maladies, ni des remèdes employés, ni des épidémies, autant de choses qui sollicitent cependant notre curiosité ! Tout Fribourgeois ami du passé et des traditions de sa bonne ville sera, comme nous sans doute, heureux de lire ces pages qui font honneur à la science historique de leur auteur et rendent aussi un hommage rétrospectif à la charité des bourgeois de Fribourg.

Hélène de Diesbach.

Vient de paraître :

FRIBOURG

ET SES MONUMENTS

PAR
VICTOR H. BOURGEOIS

Un beau volume in 8° de 208 pages et 108 illustrations.

Les **ANNALES FRIBOURGEOISES** paraissent tous les deux mois.

Chaque fascicule contient environ 48 pages et un certain nombre d'illustrations.

Aux collaborateurs qui en font la demande, nous offrons 50 tirages à part de leurs articles sans changement de pagination.

Toutes les communications, demandes d'abonnement, réclamations etc. doivent être adressées aux éditeurs.

LES ÉTRENNES FRIBOURGEOISES



§ POUR 1922 §

PRIX : Fr. 1.50

En vente partout

FRAGNIÈRE FRÈRES

ÉDITEURS

FRIBOURG

Cailler

CHOCOLAT AU LAIT

LA PLUS GRANDE VENTE DU MONDE

Banque de l'Etat de Fribourg

Agences :

Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer, Morat, Romont et Tavel

Capital Frs: 30,000,000.—

GARANTIE DE L'ÉTAT

AGENCE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Ouverture de crédits avec hypothèque, nantissement, gage du bétail, etc.

Paiement et émission de chèques, mandats, lettres de crédit.

Change de monnaies étrangères.

Exécution d'ordres de bourse et placements de capitaux.

Gérance de fortunes et renseignements.

Encaissement de coupons et de titres remboursables.

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages.

Souscription aux émissions.

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes construits par la maison

Fichet, à Paris), à partir de 4 fr. par trimestre et de 8 fr. par an.

Reçoit des dépôts d'argent:

jusqu'à nouvel avis

contre **Obligations**, au porteur ou nominatives,

en **Comptes de dépôts**, de 3 1/2 à 5 % suivant les conditions du placement,
sur **Carnet d'épargne**, avec ou sans tirelire.

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Les versements peuvent se faire **sans frais** sur notre compte de chèques
postaux N° 11a 49, dans tous les bureaux de poste.